Annexe 130-A.4 Modèle de déclaration de projet de mise en chantier

Déclaration de pro importantes ou gr	•	ntier, d'acquisition à l'étranger, de mise en refonte, modifications		
Demande de désignation	gnation d'un centre	de sécurité des navires compétent	Ш	
Demande de jaug	eage d'un navire			
Demande de déliv	rance d'un permis	de navigation		
Autre cas				
Article 130.7 et article 130.8 de la division 130 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, relatif à la sécurité des navires				
Nature de la déclaration déclaration Demande de désignement de la déclaration Demande de délivit Demande de jauge		chantier		
Nom du navire				
Immatriculation ou numéro IMO				
Type de navire				
Matériau de construction				
Jauge brute estimée				
Jauge brute calculée				
Longueur hors tout (cf. définition du décret)				
Longueur de référence (cf. définition du décret)				
Largeur (uniquement pour les navires de moins de 15 mètres)				
Creux (uniquement pour les navires de moins de quinze mètres)				
Nombre équipage				
Nombre passagers				
Nombre <i>de membres du</i> personnel spécial (cf. définition du décret)				
Date (prévue) de pose de quille				
Date prévue de mise en service				
Type d'exploitation envisagée				

Nom de l'exploitant de navire Coordonnées de l'exploitant du navire Chantier Coordonnées du chantier				
Qualité, nom et coordonnées de la personne physique mandatée par l'exploitant du navire comme interlocuteur de l'administration	Exploitant du navire Chantier Autre			
Qualité, nom et coordonnées de la personne physique mandatée par l'exploitant du navire pour présenter à l'administration des demandes de dérogation ou d'exemption	Exploitant du navire Chantier Autre			
Suivi par une société de classification Nom et coordonnées de la société de classification Cotes et marques prévues				
Existence d'un contrat de construction ou de réparation : OUI NON				
Nom et qualité du déclarant (obligatoirement l'exploitant du navire) Date et lieu Signature				

Dans le cas où, en cours de construction, les caractéristiques principales du navire ou le service auquel il est destiné sont modifiées, l'exploitant du navire fait une nouvelle déclaration. Toute modification des éléments mentionnés sur cette fiche doit être signalée à l'administration, sans délai